

commerciale et entreprendre des études exploratoires dans les pays en développement. Une aide est aussi accordée sous forme de visites à l'étranger et de séminaires pour établir les contacts nécessaires et trouver les débouchés.

Les renseignements généraux concernant la fourniture de biens et services dans le cadre de projets de l'ACDI ainsi que les programmes de coopération industrielle sont disponibles à l'adresse suivante :

Agence canadienne de développement international
Direction des consultants et des relations industrielles
200, promenade du Portage
Hull (Québec) K1A 0G4
Téléphone : (819) 997-7775

Programmes de l'ACDI applicables à la Turquie

La Turquie n'est pas un pays admissible à recevoir l'aide bilatérale du Canada, mais elle peut bénéficier du Programme de coopération industrielle de l'ACDI.

Le Programme de coopération industrielle (INC) contribue aux efforts des pays en développement pour devenir autonomes en encourageant la participation de l'entreprise privée canadienne à leur développement industriel et à leur croissance. Il utilise des stimulants financiers pour soutenir les initiatives de l'entreprise privée dans des accords de coopération commerciale à long terme et dans des études de projet dans les pays en développement. Une aide est fournie également pour établir des contacts et déterminer les débouchés existants par le biais de séminaires et de missions d'investissement. Contrairement aux autres programmes gouvernementaux, le Programme de coopération industrielle n'a pas été institué pour encourager les voyages de recherche de débouchés ou la préparation de soumissions pour des projets.

En établissant ce programme, l'ACDI a reconnu la difficulté d'exploiter les possibilités commerciales dans les pays en développement par rapport aux pays industrialisés. À cette fin, l'ACDI a mis en place une série de mécanismes de partage des coûts pour aider les entreprises canadiennes à explorer ces possibilités.

Le principal moyen de transfert de la technologie canadienne à un pays en développement est de faire participer les entreprises canadiennes à des accords de coopération commerciale à long terme qui soient rentables. Dans la